

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
GARDIENNAGE DES REFUGES DE MONTAGNE**

MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra présenter un dossier de candidature comprenant :

- Le projet de contrat d'affermage, signé et revêtu de la mention "lu et approuvé",
- une lettre de motivation, décrivant notamment votre conception du métier de gardien de refuge, accompagnée d'un CV,
- des références détaillées d'expériences dans les domaines de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil ou toute autre expérience en lien avec le métier de gardien de refuge,
- un projet de gestion et d'accueil pour le/les refuge(s) pour lequel vous postulez : le candidat explicitera les modalités prévues d'organisation concernant notamment :
 - le développement commercial envisagé (produits touristiques proposés, partenariats éventuels),
 - les projets de publicité et de promotion du refuge,
 - la constitution de son équipe,
 - l'organisation des ravitaillements,
 - les périodes d'ouverture du refuge envisagées (refuges gardés obligatoirement du 15/06 au 15/09),
- un projet de grille tarifaire détaillant **les prestations** proposées et leurs tarifs,
- une proposition de location chiffrée avec un prévisionnel de recettes et de dépenses, et le cas échéant un chiffrage des travaux/ acquisitions que le candidat envisage de réaliser. A noter que la location sera indiquée en tarif H.T. et sera assujettie à une TVA en vigueur lors de l'édition de chaque facturation (pour information taux de 20 % au 1^{er} juillet 2019)

Le prix de la nuitée est fixé par la commune : il s'établit à 15 € pour la saison 2019. La commune se réserve le droit de faire évoluer ou non ce tarif. Dans ce cas le nouveau tarif communiqué aux gardiens avant le début de saison.

Le Maire, Stéphane Bouvet.



La commune se réserve le droit de porter des modifications au cahier des charges. Dans ce cas, l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier en seraient avertis par courrier ou par mail.